



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 21 avril 1998 — N° 168

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

21 avril 1998

21 avril 1998

Le mardi 21 avril 1998

N° 168

La séance est ouverte à 10 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Brassard, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 416, Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi sur le transport par taxi, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 416 est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture qui, les 4, 5, 6, 18, 19 et 20 mars, 27 et 28 août et 4 septembre 1997, a procédé à une consultation générale et a tenu des auditions publiques dans le cadre de son mandat d'initiative sur « Les cartes d'identité et la protection de la vie privée ». Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

21 avril 1998

À 11 h 40, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1570-980421)

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Gauthier (Verdun) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 22 avril 1998, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1571-980421)

Dépôts de rapports de commissions

M. Baril (Arthabaska) dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 8 et 9 avril 1998, a poursuivi le débat sur

21 avril 1998

le discours sur le budget, conformément à l'article 275 du Règlement.

(Dépôt n° 1572-980421)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Paradis (Brome-Missisquoi) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 574 citoyens et citoyennes de la région de Montréal, concernant les soins de santé au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

(Dépôt n° 1573-980421)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques sur le projet de loi n° 405, Loi favorisant la protection des eaux souterraines, à compter du 12 mai 1998, et, à cette fin, entende les organismes suivants :

- l'Association des eaux souterraines du Québec;
- l'Association des embouteilleurs du Québec;
- l'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses;
- le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE);
- la Coalition Eau-Secours;
- I.N.R.S. Eau;
- l'Association des géologues et des géophysiciens du Québec;
- le Regroupement national des conseils régionaux en environnement;
- le Regroupement québécois des groupes écologistes;
- le Réseau de l'environnement;
- l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN);

21 avril 1998

-l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs.

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 mai 1998;

QUE le ministre de l'Environnement et de la Faune soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Landry, vice-premier ministre, présente une motion concernant l'élimination du déficit budgétaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bourbeau (Laporte) présente une motion concernant l'objectif de l'équilibre budgétaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, présente une motion concernant l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 1999-2000; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

21 avril 1998

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

—la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 415, Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

—————

M. le Président donne les avis suivants :

—la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de statuer sur une demande de la Fédération des producteurs de porcs du Québec;

—la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de déterminer ses conclusions et ses recommandations à la suite de l'audition des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*;

—la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'entendre à huis clos le Dr Pierre Couture.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 22 avril 1998, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Gautrin (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les compressions successives et aveugles faites par le gouvernement péquiste dans nos institutions post-secondaires, qui hypothèquent l'avenir collectif du Québec et étouffent le dynamisme de ces institutions.

—————

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

21 avril 1998

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, suspendu le mercredi 8 avril 1998, sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Gauthier (Verdun), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Johnson, chef de l'opposition officielle, M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) et M. Williams (Nelligan).

Le débat sur le discours du budget prend fin.

Ce débat terminé, des votes par appel nominal sont exigés sur les motions de censure et sur la motion de M. Landry, ministre des Finances.

Est d'abord mise aux voix la motion de M. Bourbeau (Laporte). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son budget 1998-1999 qui ne contient aucune mesure qui puisse améliorer les services de santé et d'éducation, qui ne comporte aucune perspective réelle d'amélioration de l'emploi, notamment pour les jeunes, et qui ne s'attaque pas à l'appauvrissement des Québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 200 en annexe)

Pour: **33** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup). Cette motion de censure se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour ses orientations économiques interventionnistes et son refus de s'attaquer au principal frein à la croissance économique que représente le fardeau fiscal imposé aux contribuables québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

21 avril 1998

(Vote n° 201 en annexe)

Pour: **33** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Gautrin (Verdun). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son manque de transparence quant à l'effet des changements de la réforme de la comptabilité gouvernementale sur les équilibres financiers.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 202 en annexe)

Pour: **33** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son budget 1998-1999, qui ne contient aucune mesure sérieuse pour contrer l'appauvrissement de nos régions, de la population et plus particulièrement des jeunes, et qui balaie dans la cour des générations futures une augmentation de la dette québécoise de plus de 16 %.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 203 en annexe)

Pour: **33** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion de

21 avril 1998

censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour l'absence de mesures, dans son budget 1998-1999, pouvant améliorer les conditions de vie des personnes les plus démunies de notre société.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 204 en annexe)

Pour: **33** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Johnson, chef de l'opposition officielle. Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son absence de vision et de moyens en matière de santé, d'éducation, d'économie et d'emploi et quant à l'avenir des jeunes, qui constituent les véritables priorités de la société québécoise.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 205 en annexe)

Pour: **33** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir « omis » d'inclure, dans son budget 1998-1999, des mesures spécifiques à la création d'emplois au Québec répondant aux véritables besoins des jeunes, tout en ayant réduit les dépenses en éducation et en formation professionnelle.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 206 en annexe)

21 avril 1998

Pour: **33** Contre: **61** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Williams (Nelligan). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste qui ne cesse de harceler les contribuables à faible revenu, notamment les travailleuses et travailleurs à pourboire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 207 en annexe)

Pour: **33** Contre: **61** Abstention: **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 208 en annexe)

Pour: **61** Contre: **33** Abstention : **0**

À 17 h 04, sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 avril 1998, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 16 avril 1998, à 11 h 05, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Côté (La Peltrie), le représentant du premier ministre, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 181 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité des droits personnels et réels mobiliers et à la constitution

21 avril 1998

d'hypothèques mobilières sans dépossession;

n° 401Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur concernant le commerce itinérant;

n° 410Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

Le mardi 21 avril 1998, à 16 h 05, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Barbeau (Vanier), la représentante du Premier ministre, de M. Middlemiss (Pontiac), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 416Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi sur le transport par taxi.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

21 avril 1998

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure présentée par M. Bourbeau (Laporte) :

(Vote n° 200)

POUR - 33

Béchar	Chenail	Gobé	Marsan
Benoit	Cusano	Houda-Pepin	Middlemiss
Bergman	Delisle	Johnson	Mulcair
Bissonnet	Dumont	Lamquin-Éthier	Paradis
Bordeleau	Farrah	Laporte	Parent
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Leblanc	Poulin
Brodeur	Gautrin	Lefebvre	Sirros
Chagnon	Gauvin	Loiselle	Vallières
Chalifoux			

CONTRE - 61

Barbeau	Caron	(Verchères)	Rochon
Baril	Charest	Laprise	Saint-André
(Arthabaska)	Chevrette	Laurin	Signori
Baril	Cliche	Leduc	Simard
(Berthier)	Côté	Léger	(Richelieu)
Beaudoin	Désilets	Lelièvre	Trudel
Beaulne	Deslières	Léonard	Vermette
Beaumier	Dion	Létourneau	
Bégin	Dionne-Marsolais	Malavoy	
Bélanger	Doyer	Marois	
(Anjou)	Duguay	Ménard	
Bertrand	Gagnon	Morin	
(Charlevoix)	Gaulin	(Nicolet-Yamaska)	
Bertrand	Jolivet	Papineau	
(Portneuf)	Julien	Paquin	
Blackburn	Jutras	Paré	
Bouchard	Kieffer	Payne	
Boucher	Lachance	Pelletier	
Boulerice	Landry	Perreault	
Brassard	(Bonaventure)	Rivard	
Campeau	Landry	Robert	

21 avril 1998

ABSTENTION - 0

Sur la motion de censure présentée par M. Dumont (Rivière-du-Loup) :

(Vote n° 201)

(Identique au vote n° 200)

Sur la motion de censure présentée par M. Gauthier (Verdun) :

(Vote n° 202)

(Identique au vote n° 200)

Sur la motion de censure présentée par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) :

(Vote n° 203)

(Identique au vote n° 200)

Sur la motion de censure présentée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) :

(Vote n° 204)

(Identique au vote n° 200)

Sur la motion de censure présentée par M. Johnson, chef de l'opposition officielle :

21 avril 1998

(Vote n° 205)

(Identique au vote n° 200)

Sur la motion de censure présentée par M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) :

(Vote n° 206)

(Identique au vote n° 200)

Sur la motion de censure présentée par M. Williams (Nelligan) :

(Vote n° 207)

(Identique au vote n° 200)

Sur la motion présentée par M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement :

(Vote n° 208)

POUR - 61

Barbeau	Bertrand	Charest	Gaulin
Baril	<i>(Charlevoix)</i>	Chevrette	Jolivet
<i>(Arthabaska)</i>	Bertrand	Cliche	Julien
Baril	<i>(Portneuf)</i>	Côté	Jutras
<i>(Berthier)</i>	Blackburn	Désilets	Kieffer
Beaudoin	Bouchard	Deslières	Lachance
Beaulne	Boucher	Dion	Landry
Beaumier	Boulerice	Dionne-Marsolais	<i>(Bonaventure)</i>
Bégin	Brassard	Doyer	Landry
Bélangier	Campeau	Duguay	<i>(Verchères)</i>
<i>(Anjou)</i>	Caron	Gagnon	Laprise

21 avril 1998

Laurin	Marois	Payne	Signori
Leduc	Ménard	Pelletier	Simard
Léger	Morin	Perreault	(<i>Richelieu</i>)
Lelièvre	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)	Rivard	Trudel
Léonard	Papineau	Robert	Vermette
Létourneau	Paquin	Rochon	
Malavoy	Paré	Saint-André	

CONTRE - 33

Béchar	Chenail	Gobé	Marsan
Benoit	Cusano	Houda-Pepin	Middlemiss
Bergman	Delisle	Johnson	Mulcair
Bissonnet	Dumont	Lamquin-Éthier	Paradis
Bordeleau	Farrah	Laporte	Parent
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Leblanc	Poulin
Brodeur	Gautrin	Lefebvre	Sirros
Chagnon	Gauvin	Loiselle	Vallières
Chalifoux			

ABSTENTION - 0